PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE d'IMPROCITE N°W691070273

En date du 27 juin 2011 à 20h00;

Conformément aux statuts, l'assemblée générale annuelle s'est réunie au 5 rue Aynès à Villeurbanne (69), étaient présents :

Audrey Astuto

Clément Oudot

Nicolas Pelay

Pierric Tabouret

Diane Mercier

Valérie Vigoureux

présidée par Valérie Vigoureux, pour soumettre à l'ordre du jour:

rapport d'activité 2010-2011,

bilan financier 2010-2011,

planning 2011-2012,

élection du nouveau bureau.

Après les débats, il a été procédé au vote.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association Improcité pour l'exercice 2010-2011, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.

Après présentation du budget de l'exercice 2011-2012, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide de maintenir le montant de la cotisation due au titre de l'exercice 2011-2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée agrée à l'unanimité le nouveau bureau comme suit :

Présidente: Valérie Vigoureux, nationalité Française, née le 06/08/1970 à Chenôve (21), responsable de projets formation, domiciliée 5 rue Aynès à Villeurbanne (69)

Secrétaire ; Pierric Tabouret, nationalité Française, né le 07/08/1982 à Crest (26), responsable commercial, domicilié 11 rue Transversale à Lyon 9°

Trésorier: Nicolas Pelay, nationalité Française, né le 02/10/1980 à Montbéliard (25), enseignant-chercheur, domicilié 96ter cours Emile Zola à Villeurbanne (69)

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée a statué à l'unanimité le changement de siège chez Valérie Vigoureux, 5 rue Aynès à Villeurbanne (69).

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Pierric Tabouret Secrétaire d'Improcité

Valérie Vigoureux Présidente